



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition de terrain à ESCHBOURG

Rapport n° CP/2017/433

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'acquisition, auprès de particuliers, d'une parcelle de terrain située à ESCHBOURG dans le cadre d'une régularisation foncière.

Sur le territoire de la commune d'ESCHBOURG, il a été constaté qu'une parcelle est restée la propriété de particuliers alors qu'elle est incorporée dans le domaine public routier le long de la RD 122.

Il s'agit de la parcelle cadastrée en section I n° 492/253 d'une contenance de 0,51 are située à ESCHBOURG pour laquelle les particuliers ont fait part de leur accord pour une cession au prix de 17,34 €, soit 34 € l'are.

Le prix de la présente transaction n'excédant pas 180 000 €, le service de France Domaine n'a pas établi d'avis. Le principe d'indemnisation proposé correspond à la valeur des biens comparables sur le marché.

Afin de régulariser la situation foncière de cette parcelle, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'acquisition, auprès des particuliers concernés, de cette parcelle au prix de 17,34 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider que l'acte d'acquisition soit passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Il est également proposé que M. Etienne BURGER, Vice-Président du Conseil Départemental, soit désigné comme signataire dudit acte, le Président du Conseil Départemental agissant en tant qu'authentificateur.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PROXIVOIRI 2015-1	G 2016 Projet proximité de voirie	10 000 000,00 €	7 069 174,31	17,34 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition, dans le cadre d'une régularisation foncière à ESCHBOURG, le long de la RD 122, auprès de particuliers, de la parcelle de terrain cadastrée en section I n° 492/253 d'une contenance de 0,51 are au prix de 17,34 €, soit 34 € l'are ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY